

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mercredi 7 octobre 2015**Nombre de membres en exercice : 15****Nombre de présents : 13****Nombre d'absents : 2****Nombre de votants : 13**

L'an deux mil quinze, le **mercredi sept octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. ROPERT Yves, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LESAGE Annie, Mme LE ROY Delphine, M. BLANDIN Anthony, Mme JUHEL Colette
Absents	M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël
Secrétaire	M. BLANDIN Anthony
Convocation	30 septembre 2015

2015-10-101 – Devis JVS pour le remplacement de deux ordinateurs à la mairie

Monsieur le Maire fait part du besoin de remplacer deux ordinateurs du secrétariat de mairie, devenus obsolètes.

Monsieur RAIPIN PARVEDY Philippe présente un devis de JVS Mairistem, prestataire informatique de la mairie, pour l'acquisition et l'installation de deux postes :

- Bundle ESPRIMO P420 core i5 4460 & écran 24	739 € HT
- Bundle ESPRIMO P420 core i7 4790 & écran 24	939 €
- SSD 512 Go pour station premium et optimum	215 €
- Installation	350 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité le devis de JVS Mairistem pour un montant total de 2 243 € HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à le signer et**
- **prévoit les crédits nécessaires au compte 2183 du BP2015.**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 14

L'an deux mil quinze, le **mercredi sept octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. ROPERT Yves, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LESAGE Annie, Mme LE ROY Delphine, M. BLANDIN Anthony,, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
Absents	M. GESLIN Damien
Secrétaire	M. BLANDIN Anthony,
Convocation	30 septembre 2015

2015-10-102 – Décision modificative n°4 du BP principal 2015

Monsieur le Maire rend compte de crédits insuffisants :

- au compte 2183 pour l'acquisition des deux postes informatiques de la mairie,
- au compte 61522 pour le broyage des déchets de l'aire de compostage,
- au compte 2184 pour l'achat des panneaux de signalisation et conteneurs du cimetière,
- au compte 2041582 pour une participation spécifique du SDE « Rue du Docteur Gorvel »

Il propose la modification suivante du budget principal :

Dépense de fonctionnement

Charges exceptionnelles	6718	- 14 000 €
Charges générales	61522	+ 4 300 € (<i>broyage</i>)
Virement Section Inv.	023	+ 9 700 €

Recette d'Investissement

Virement de la Sect Fonct.	021	+ 9 700 €
----------------------------	-----	-----------

Dépense d'Investissement

Immobilisations corporelles	2183	+ 2 700 € (<i>ordinateurs mairie</i>)
	2184	+ 3 000 € (<i>conteneurs et panneaux signalisation</i>)
Participation spécifique SDE	2041582	+ 4 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications suivantes du budget primitif principal 2015.

2015-10-102 –1 Décision modificative n°1 du budget primitif 2015 de l'Assainissement

Monsieur le Maire rend compte de crédits insuffisants aux comptes 6811-42 et 2803-040 pour amortir les frais d'étude du réseau (*non suivis de travaux*) du compte 2031 d'un montant total de 20 140,04 € sur 5 ans à compter de 2015.

Il propose la modification suivante du budget principal :

<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Subvention	774	+ 3 104 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
Dotations aux amortissements 6811-042		+ 3 104 €
<u>Recette d'Investissement</u>		
Amortissement Etude réseau 2803-040		+ 3 104 €
<u>Dépense d'Investissement</u>		
Dépenses imprévues	020	+ 3 104 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications suivantes du budget primitif 2015 de l'Assainissement.

2015-10-103 – Sollicitation d'une aide auprès de la Com'Onze pour les acquisitions d'ouvrages à la bibliothèque

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Communauté de communes de St Aubin du Cormier.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour le versement d'un aide de 30 % sur les dépenses d'acquisitions de livres, CD, DVD et périodiques pour les bibliothèques du canton. Cette aide s'élève à 900 € pour un montant total d'acquisition de 3 000 € en 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité une aide de 900 € auprès de la Communauté de Communes de St Aubin du Cormier correspondante à 30 % des acquisitions de livres, CD, DVD et périodiques de l'année 2015.

2015-10-104 – Adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a, par délibération n°8 du 28/01/2015, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, des décrets n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion et décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter la proposition suivante :

Durée des contrats : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2016)

↳ **Contrat CNRACL pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

- Risques garantis :
- Maladie ordinaire,
 - Longue maladie,
 - Longue durée,
 - Temps partiel thérapeutique,
 - Disponibilité d'office pour maladie,
 - Allocation d'invalidité temporaire,
 - Maintien de rémunération (en cas d'inaptitude définitive pendant la procédure de reclassement et retraite pour invalidité),
 - Maternité,
 - Adoption,
 - Paternité,
 - Décès,
 - Accident du travail, maladie imputable au service, frais médicaux.
- Conditions :
- 5,75 % de la base d'assurance,
 - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Nombre d'agents : - 13 (au 30/09/2015)

↳ **Contrat IRCANTEC pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL**

- Risques garantis :
- Maladie ordinaire,
 - Grave maladie,
 - Maternité,
 - Adoption,
 - Paternité,
 - Accident du travail, maladie professionnelle.
- Conditions :
- 1,10 % de la base d'assurance,
 - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Nombre d'agents : - 4 (au 30/09/2015)

Article 2: L'assemblée autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

2015-10-105 – Demande de participation scolaire à la commune de ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Monsieur le Maire fait part du nombre d'élèves domiciliés à St Christophe de Valains inscrits à la rentrée 2015 à l'école publique de St Ouen des Alleux, à savoir 18 élèves dont 3 en maternelle et 15 en élémentaires.

Il rappelle le coût des Temps d'Activités Périscolaires, soit 80 € par élève

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2015

Il fait part d'un courrier de Monsieur le Maire de Saint Christophe de Valains sollicitant la municipalité pour appliquer la participation financière sur la base du coût départemental pratiqué dans les communes avoisinantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès de la commune de St Christophe de Valains :

- la participation aux charges de fonctionnement pour les 18 élèves, sur la base du coût départemental prochainement communiqué par la Préfecture,

- la participation aux charges des TAP, soit **1 440 €** (18 * 80 €).

2015-10-106 Modification de la Régie d'avance du dispositif Argent de Poche créée le 05/02/2013

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du **30/09/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 4 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à 3 000 €.

ARTICLE 5 – Les autres dispositions de la délibération du 5 février 2013, modifiées par délibérations du 7 mai 2013 restent inchangées,

2015-10-107 Bilan 2015 Opération « Argent de Poche »

Monsieur le Maire présente le bilan des chantiers « Argent de Poche » effectués par les jeunes sur les trois périodes de vacances 2015, à savoir :

Vacances de février 2015 : 11 jeunes participants pour un total de 81 chantiers

Vacances de Paques 2015 : 17 jeunes participants pour un total de 100 chantiers

Vacances de juillet 2015 : 21 jeunes participants pour un total de 285 chantiers

Il fait part des travaux réalisés sur la commune.

Considérant le budget 2015 alloué à cette opération,

Considérant qu'il n'y a pas d'urgence à réaliser les prochains travaux par les jeunes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas organiser une nouvelle opération « Argent de Poche » aux vacances de la Toussaint 2015,
- De limiter le nombre de jeunes participants à chaque demi-journée pour un meilleur encadrement,

- D'effectuer un roulement des jeunes participants.

2015-10-108 – Demande de subvention Maison Familiale Rurale

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Directrice de la Maison Familiale Rurale de St Aubin d'Aubigné sollicitant une subvention de la municipalité pour l'accueil en formation de deux élèves domiciliés sur St Ouen des Alleux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Abstention : 1 voix (Yves ROPERT)

Contre : 13 voix

Le Conseil municipal, décide à la majorité de ne pas verser de subvention à la Maison Familiale Rurale de St Aubin d'Aubigné.

2015-10-109 – Devis et subvention du SDE pour l'éclairage public du parking de l'école

Monsieur le Maire présente une proposition du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour les travaux d'éclairage public avec la fourniture du mobilier, subventionné à hauteur de 76,67 %, soit

Montant des travaux et fournitures	15 120,00 € TTC
Prise en charge par le SDE35	11 592,00 €
Reste à la charge de la commune	3 528,00 €

Il présente un nouveau modèle de lampadaire (*en fonte aluminium de couleur rouge*) proposé par le SDE pour le parking de l'école, ainsi qu'en remplacement de ceux implantés Rue de St Brice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote pour l'acceptation de cette proposition (travaux et lampadaires) :

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix (Colette JUHEL)

Le Conseil municipal, décide à la majorité d'accepter la proposition de financement du SDE35 pour les travaux d'éclairage public du parking de l'école et pour le remplacement des lampadaires rue de St Brice.

Le Conseil municipal charge également M. le maire de solliciter une proposition du SDE35 pour le remplacement des lampadaires du centre bourg.

2015-10-1010 – Demande d'appui en ingénierie publique auprès du Conseil général d'Ille-et-Vilaine pour la médiathèque

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique.

Il précise qu'un appui et des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, notamment dans les projets de construction ou d'aménagement des médiathèques.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2015

Il rappelle que la Médiathèque d'Ille et Vilaine (MDIV) a assisté activement la commune depuis 2014 dans son projet de réaménagement de sa médiathèque.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour les conseils et appuis sur les besoins en termes de services dont l'animation, d'espace, de collections, de moyens pour la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter dès 2014 les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément à la fiche 2.11 « Assistance de projet de création ou rénovation d'une médiathèque » du guide départemental de l'ingénierie publique, pour l'aménagement de sa nouvelle médiathèque et son fonctionnement à plus long-terme.

Prochaine réunion de Conseil municipal, le mercredi 4 novembre 2015 à 20 heures.